

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Année 2024

Fonctionnement

Aide au projet

Cadre réservé à la Communauté de communes

Commission :

Date de réception :

Date de réunion :

Montant demandé : €

Veillez cocher la case correspondant à votre situation :

Première demande

Renouvellement d'une demande

A Organisme

Dénomination :

Sigle habituel :

Objet ou activité :

Téléphone : Télécopie : Courriel :

N° SIRET :

Siège :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Courrier (si l'adresse est différente du siège) :

Adresse :

Code Postal : Commune :

B Statut de l'organisme

Association Loi 1901

N° d'enregistrement Préfecture : Date de parution au J.O. :

Autres organismes : Nature juridique : Date de création :

Si association sportive préciser pratique

Loisir

Compétition

C Composition du bureau

FONCTION	NOM - PRENOM	TELEPHONE	ADRESSE MAIL
Président			
Secrétaire			
Trésorier			
Vice-Président			
Secrétaire adjoint			
Trésorier adjoint			

D Budget de l'association				
CHARGES		Montant¹	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES		
60 – Achats			70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services				
Achat de matières et fournitures			74 – Subventions d'exploitation²	
Autres fournitures			Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 – Services extérieurs			-	
Locations			-	
Entretien et réparation			Région(s)	
Assurances			-	
Documentation			Département(s)	
62 – Autres services extérieurs			-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			Communauté de communes des Luys en Béarn	
Publicité, publication			-	
Déplacements, missions			Commune(s)	
Services bancaires, autres			-	
63 – Impôts et taxes			Organismes sociaux (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunération			-	
Autres impôts et taxes			-	
64 – Charges de personnel			Fonds européens	
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (ex. CNASEA, emploi aidés)	
Charges sociales			Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			Autres privées	
65 – Autres charges de gestion courante			75 – Autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières			Dont cotisations, dons ou legs	
67 – Charges exceptionnelles			76 – Produits financiers	
68 – Dotation aux amortissements			78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES				
Charges fixes de fonctionnement				
Frais financiers				
Autres				
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ³				
86 – Emplois des contributions volontaires en nature			87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature			Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature	
Personnel bénévole			Dons en nature	
TOTAL			TOTAL	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

E	Adhérents		Origine géographique		
	NOMBRE	TOTAL	COMMUNE DU SIEGE	CCLB*	HORS CCLB
	Jeunes (-18 ans)				
	Adultes				
	Total				
Cotisation annuelle : €/an			Montant global annuel des cotisations : €/an		
Autres (à préciser) : €/an					

F	Descriptif du projet	
	Rubrique à renseigner obligatoirement même si vous pouvez joindre en annexe un document plus détaillé.	
Nom du projet		
Personne référente du projet	Nom – prénom : Téléphone : Courriel :	
Dates / Durée		
Localisation		
Publics visés		
Contenu du projet		
Objectifs du projet		
Partenaires (publics et privés)		
Communication prévue pour valoriser le partenariat avec la Communauté de communes des Luys en Béarn		
Moyens envisagés pour l'évaluation du projet (fréquentation, satisfaction...)		
Suites envisagées à l'issue du projet		

* Carte des communes membres de la CCLB en annexe 1

G Budget prévisionnel du projet				
CHARGES		Montant⁴	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES		
60 – Achats			70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services				
Achat de matières et fournitures			74 – Subventions d'exploitation⁵	
Autres fournitures			Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 – Services extérieurs			-	
Locations			-	
Entretien et réparation			Région(s) :	
Assurances			-	
Documentation			Département(s) :	
62 – Autres services extérieurs			-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			Communauté de communes des Luys en Béarn :	
Publicité, publication			-	
Déplacements, missions			Commune(s) :	
Services bancaires, autres			-	
63 – Impôts et taxes			Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération			-	
Autres impôts et taxes			-	
64 – Charges de personnel			Fonds européens	
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (ex.CNASEA, emploi aidés)	
Charges sociales			Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			Autres privées	
65 – Autres charges de gestion courante			75 – Autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières			Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 – Charges exceptionnelles			76 – Produits financiers	
68 – Dotation aux amortissements			78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES				
Charges fixes de fonctionnement				
Frais financiers				
Autres				
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁶				
86 – Emplois des contributions volontaires en nature			87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature			Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature	
Personnel bénévole			Dons en nature	
TOTAL			TOTAL	

⁴ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁵ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

⁶ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

H	Observations
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

ATTESTATION

Je soussigné(e)*, (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association
.....

** Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci.*

déclare

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants)
- certifie que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de : €
- atteste que l'association n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques spécifiques supérieur à 200 000 euros sur trois exercices.

Fait le, à

Signature

ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 4441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

A noter que la demande de subvention et le montant sollicité auprès de la Communauté de communes n'engagent pas la collectivité ; seule la notification de subvention constitue un engagement.

LES 66 COMMUNES DES LUYs en BÉARN

